

## Procès-verbal du Conseil municipal

### Séance du 21 juillet 2022 à 18h30

**Conseillers municipaux présents :** Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Johana VEYRAT, Valérie CLAIN, Sébastien PUGET, Jean-Yves BOUILLOUX

**Excusés :** Joël CORDENOD (procuration à Yves BERNARD), Delphine LAVIGNE (procuration à Jean-Yves BOUILLOUX), Christine FAVIER

**Absents :** Aurélie CHARDARD, Noël MALLINJOURD

**Date de la convocation :** le 15 juillet 2022

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Johana VEYRAT secrétaire de séance.

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance :

- la désignation des membres de la CLECT.

L'ensemble de l'assemblée approuve cet ajout.

#### **Délibérations :**

1. Attribution du marché pour les mesures d'urgence et conservatoires concernant la reconstruction du clocher de l'Eglise,
2. Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),  
Questions diverses

---

## 1 - Délibération n° 2022-073 - Attribution du marché pour les mesures d'urgence et conservatoires concernant la reconstruction du clocher de l'Eglise

---

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la première phase des travaux de mesures d'urgence et conservatoires du clocher de l'Eglise a été lancée le 3 juin 2022.

Trois entreprises ont été sollicitées. La date limite de remise des offres était fixée au 30 juin 2022.

Les 3 entreprises ont demandé un délai supplémentaire, la date limite de remise des offres a été décalée au 11 juillet à 9h00.

Le groupement de maîtrise d'œuvre AF trait d'architecture a été chargé d'effectuer l'analyse des offres.

Les critères de notation étaient les suivants :

Critères	Pondération (%)	Précisions
Prix	40	Le critère «Prix des prestations» sera jugé à partir du montant indiqué à l'acte d'engagement. Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant : Note du candidat Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)
Mémoire technique	60	Sous critère n° 1 - mode opératoire (50 points/100) Sous critère n° 2 - moyens matériels affectés au chantier (20 points/100) Sous critère n° 3 - moyens humains affectés au chantier (20 points/100) Sous critère n° 4 - schéma d'organisation (10 points/100)

M. le Maire présente l'analyse du maître d'œuvre et propose d'attribuer, à l'entreprise la mieux disante, l'entreprise Pateu Robert et son co-traitant Hussor Erecta, le marché, pour un montant total de 82.844,40 € HT (99.413,28 € TTC).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- **Décide** d'attribuer le marché lot unique : maçonnerie – étaie – échafaudages à l'entreprise Pateu Robert mandataire du groupement, pour un montant total de 82.844,40 € HT (99.413,28 € TTC) répartis comme ceci :
  - 64.484,40 € HT (77.381,28 € TTC) pour l'entreprise Pateu Robert
  - 18.360,00 € HT (22.032,00 € TTC) pour l'entreprise co-traitante Hussor Erecta
  -
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

---

## 2 - Délibération n° 2022-074 - Désignation des membres de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

---

Monsieur le maire rappelle qu'en 2020, en début de mandat, il a été procédé au renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il rappelle que cette commission n'est convoquée que dans le cadre de transferts de charges entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres. Elle a pour fonction de valider la méthode et le résultat de calcul du coût des transferts afin de s'assurer de leur neutralité financière, tant pour les communes que pour Grand Bourg Agglomération.

Il précise que suite au décès de M. Michel BRUNET, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

Le maire propose les candidats suivants :

**Membre titulaire** : Yves BERNARD

**Membre suppléant** : Christian REYNAUD

*Après vote du conseil municipal, sont donc élus délégués pour siéger au comité syndical du SIVOS de Saint-Trivier-de-Courtes :*

**Membre titulaire** : Yves BERNARD

**Membre suppléant** : Christian REYNAUD

La séance est levée à 19h00

Signature du maire :

Yves BERNARD



Signature du secrétaire de séance :

